

Amiens, 22 janvier 2019

Communiqué de presse

La Somme en vigilance orange neige-verglas Mesures de prudence

Météo France a maintenu le département de la Somme en vigilance orange neigeverglas pour la journée du mercredi 23 janvier 2019 jusqu'à 10h00.

Un certain nombre de mesures ont été prises par les autorités gestionnaires :

- Le Conseil régional des Hauts-de-France a suspendu pour la journée du mercredi 23 janvier les transports interurbains et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire régional.
- Le Conseil départemental a suspendu pour la journée du mercredi 23 janvier les transports adaptés pour les élèves et étudiants handicapés sur l'ensemble du département de la Somme.
- Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord a pris un arrêté, applicable jusqu'au mercredi 23 janvier à 12h00 de réduction de la vitesse des véhicules à moteur, limitée à :
 - 110 km/h sur les portions d'autoroute normalement limitées à 130 km/h
 - 90 km/h sur les portions d'autoroute et routes nationales normalement limitées à 110 km/h (le vitesse des poids lourds dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 7,5 tonnes est limitée à 80 km/h)

Les manœuvres de dépassement sont interdites pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur ces mêmes axes

- La préfète de la Somme a pris un arrêté applicable sur la RN 25, du mardi 22 janvier à 20h00 jusqu'au mercredi 23 janvier à 12h00, d'interdiction de dépassement pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes et pour les transports de matières dangereuses de plus de 3,5 tonnes et de réduction de la vitesse à 80 km/h pour tous les véhicules pour les portions de la RN 25 normalement limitées à 90 km/h.